



MUTATION DANS L'INTERET DU SERVICE

Par **SEREMES AMELIE**, le **08/11/2016** à **20:28**

Bonsoir,

J'ai reçu ce samedi 4/11 de mon employeur - Collectivité territoriale - un courrier ayant pour objet : Consultation dossier administratif - mutation dans l'intérêt du service.

Je fus surprise car aucun courrier ne m'avait été adressée pour me notifier l'engagement d'une telle procédure!

Ma hiérarchie fonctionnelle dans mon établissement ne me reproche absolument rien - aucun rapport n'a été rédigé en ce sens - Mon employeur ne m'a fait état d'aucun reproche - aucun courrier reçu en ce sens -

Puis-je considérer cette mutation comme une sanction, auquel cas je pourrais me prévaloir d'une mutation interne déguisée?

Comment faire valoir mes droits en la matière puisque rien ne peut m'être reproché?

Vous remerciant par avance pour vos lumières.